

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 mars 2021

Délibération 2021-16

OBJET : Lancement d'Appels d'Offres – Transport et traitement des déchets

Le 24 mars 2021 à 17h30, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres en Visio conférence : Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Khéra BADAOU, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Procurations : Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO ;

Membres excusés : Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38
Désignés : 27
(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)
Présents : 12
Visio : : 12
Votants : 19
Procuration 1
Date de la convocation :
18 mars 2021

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Marion MUSSO est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Au titre de ses compétences, le Syndicat UNIVALOM assure le transport et la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés qui transitent notamment par l'intermédiaire de son réseau de déchèteries.

Ces prestations sont exécutées dans le cadre de marchés publics qui arrivent à échéance et pour lesquels il convient de relancer une procédure d'Appel d'offres sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum.

Ce dossier d'appel d'offres comporte les 8 lots suivants ci-dessous :

Lot n°1 : " TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS DE BOIS "

Seuil annuel maximum 11 000 tonnes - estimation du montant annuel : 612 000 €HT

Lot n°2 : " TRAITEMENT ET VALORISATION DES TERRES ET GRAVATS PROPRES "

Seuil annuel maximum de 15 000 tonnes- estimation du montant annuel : 225 000 €HT

Lot n°3 : " TRAITEMENT ET VALORISATION DES TERRES ET GRAVATS SALES "

Seuil annuel maximum de 20 000 tonnes- estimation du montant annuel : 885 000 €HT

Lot n°4 : " TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS "

Seuil annuel maximum de 20 000 rotations- estimation du montant annuel : 1 500 000 €HT

Lot n°5 : " ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX "

Seuil annuel maximum de 250 000 €HT

Lot n°6 : " ÉVACUATION ET VALORISATION DES EXTINCTEURS "

Seuil annuel maximum de 5 000 unités- estimation du montant annuel : 45 000 €HT

Lot n°7 : " ÉVACUATION ET VALORISATION DES BOUTEILLES DE GAZ "

Seuil annuel maximum de 10 000 unités- estimation du montant annuel : 65 000 €HT

Lot n°8 : " ÉVACUATION ET VALORISATION DU PLATRE EN MELANGE "

Seuil annuel maximum de 5 000 tonnes- estimation du montant annuel : 150 000 €HT

Ces marchés auront une durée initiale de 1 an, reconductible par périodes successives de 1 an, et pour une durée maximale 4 ans.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Président à lancer les appels d'offres européens sous la forme d'accords-cadres à bons de commande avec maximum et à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation.
- INSCRIT les crédits correspondants au Budget Primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20210324-2021-16-DE
Date de télétransmission : 30/03/2021
Date de réception préfecture : 30/03/2021